

*Pétrole et gaz du Canada—Loi*

nements provinciaux se sont réunis pour former un Canada uni. Dans le cadre de cette entente, ils ont accordé des pouvoirs au gouvernement du Canada. Ces pouvoirs sont clairement énoncés dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, au même titre que les pouvoirs des gouvernements provinciaux. Malheureusement, mes collègues à ma gauche ne savent probablement pas ce que c'est que la répartition des pouvoirs. S'ils le savent, ils s'en fichent éperdument, car après 100 ans de confédération, ils veulent faire table rase de tous les règlements et recommencer à neuf. Ce qui serait très bien, monsieur l'Orateur, si l'on avait le consentement des Canadiens, chose qu'on ne saurait simplement obtenir en faisant adopter un projet de loi grâce aux efforts d'une majorité préalablement organisée avec l'aide d'une opposition diminuée.

Notre parti s'appuie sur des principes différents. Nous misons sur un juste équilibre entre le pouvoir fédéral et le pouvoir provincial. Nous croyons que c'est là l'essentiel de la confédération et que c'est la seule façon d'en arriver à un tel changement. Nous en avons eu justement la preuve ce mois-ci. Nous avons vu ce qui arrive quand les gouvernements de tout le Canada négocient de bonne foi. Ils réussissent à s'entendre. Ils sont parvenus à un accord dont le premier ministre (M. Trudeau) avait répété maintes fois à la Chambre qu'il était impossible, l'entente qui paraissait aussi improbable au chef néo-démocrate. Pourtant c'est arrivé. Le gouvernement ne dit pas la vérité. Ils ne savent pas ce qui se passe.

Nous pourrions nous entendre aussi facilement au sujet des richesses naturelles en nous assoyant à une table avec le premier ministre du Canada à condition qu'il se montre équitable envers les provinces. Il n'est pas nécessaire de faire voter une loi appelée loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Nous pourrions nous mettre d'accord sur des dispositions à la fois justes et équitables pour tous les gouvernements et tous les Canadiens. Le gouvernement du Canada, dirigé par le premier ministre, ne veut pas conclure une telle entente. Car ce n'est ni le public ni les gouvernements des provinces qui refusent de voir qu'une entente s'impose à tout prix. Le gouvernement a dit qu'une entente était impossible et voilà que c'est fait. La chose est possible lorsqu'on négocie de bonne foi. Si les néo-démocrates ont appris quoi que ce soit lors des discussions constitutionnelles, j'espère qu'ils ont au moins appris cela. Pourquoi appuyer aveuglément le premier ministre et son gouvernement qui veut imposer sa volonté au public canadien. Examinez honnêtement la situation et défendez le point de vue du public canadien qui souhaite une entente selon le processus démocratique et parlementaire.

Si mes amis à ma gauche veulent d'autres conseils, je suis bien prêt à leur en donner car je suis ici pour parler du bill C-48, de la loi sur le pétrole et le gaz du Canada.

Le Programme énergétique national fixe certains objectifs dont quelques-uns ont été commentés par des députés, mais il est bon de les rappeler. Les trois objectifs énoncés dans le Programme énergétique national sous la signature et l'imprimatur du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) sont les suivants: les Canadiens veulent contrôler leur avenir énergétique par la sécurité des approvisionnements et être indépendants vis-à-vis des marchés mondiaux du pétrole.

**M. Nielsen:** Ils n'entendent, ne voient ni ne disent aucun mal.

**M. Crosby:** C'est exact. Les députés d'en face sont aveugles et je ne sais pas ce qu'ils entendent.

Le premier objectif du Programme énergétique national exposé dans le document est d'assurer la sécurité des approvisionnements. Je présume que le ministre voulait parler d'autarcie énergétique pour le Canada et les Canadiens. Qui peut trouver à redire à cet objectif?

Le deuxième objectif exposé dans le Programme énergétique national est d'offrir aux Canadiens la possibilité réelle de participer au secteur énergétique en général et à l'industrie pétrolière en particulier. J'aurai une foule de choses à dire au sujet de la participation des Canadiens au secteur énergétique en général et à l'industrie pétrolière en particulier, conformément au programme adopté par le gouvernement fédéral.

Le troisième objectif est d'établir un régime de prix du pétrole et de partage des recettes qui tienne compte du principe de l'équité pour tous les Canadiens, où qu'ils habitent. Je peux expédier rapidement le troisième objectif. Nous savons tous qu'ils s'agit du prix pondéré, du prix fixé au Canada dont il était question durant la campagne électorale. Le gouvernement prendra tout en main et imposera un prix équitable à tous les Canadiens. Mon collègue, le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) a réglé la question une fois pour toutes à mes yeux. Il a dit que le ministre compétent en matière de santé et de sport amateur, qui joue aussi le rôle de secrétaire d'État (M. Regan), a indiqué au public quel serait ce prix. Non seulement il a commis la grosse erreur de le dire, mais il l'a précisé dans un document qu'il a distribué aux citoyens de Halifax. Il a dit qu'en 1981 l'essence coûterait \$1.36 le gallon à Halifax. Eh bien, monsieur l'Orateur, nous sommes seulement le 9 novembre et je vous mets au défi de trouver de l'essence à moins de \$1.80 le gallon n'importe où à Halifax ou en Nouvelle-Écosse.

**M. Paproski:** Regan devrait avoir honte!

**M. Crosby:** Voilà, je pense, le troisième objectif du Programme énergétique national réduit à néant. Le gouvernement a déjà perdu sur ce point et il est trop tard pour y revenir. Personne ne croira, je pense, que ce document prévoit une politique de prix juste pour le pétrole. Quant au partage des recettes, c'est une autre question dont je parlerai aussi.

Voilà les trois objectifs du Programme énergétique national. Peut-être devrions-nous réexaminer la situation énergétique au Canada et évaluer les objectifs du Programme énergétique national dans les autres domaines qui ne sont pas encore abandonnés afin de nous y attaquer sur cette base.

A ma connaissance, les Canadiens consomment environ 1.8 million de barils de pétrole par jour. Il nous manque donc environ 400,000 barils par jour. Autrement dit, nous devons importer quotidiennement 400,000 barils de pétrole pour répondre aux besoins des Canadiens. Je connais bien ces chiffres, car je réside sur la côte est qui n'a pas accès au pétrole canadien et c'est nous, les habitants de la côte est, qui consommons ces 400,000 barils de pétrole quotidiens. Nous sommes infiniment reconnaissants à tous les Canadiens qui subventionnent l'achat de quelque 400,000 barils par jour de pétrole étranger, car ce pétrole coûte à l'heure actuelle \$44 canadiens le baril, ce qui constituerait un fardeau absolument désastreux pour les habitants des provinces Maritimes, de Terre-Neuve et de la partie du Québec qui n'a pas encore accès au pétrole canadien. Aux prix actuels, cet achat de